

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 24 novembre 2022

N° 2022-600

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET

M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre

M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre

M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24

novembre Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24

novembre Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25

novembre M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25

Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre

Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre

M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre

M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre

Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre

Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre

Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24

novembre Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à

partir de 14h35 le 25 novembre Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre

Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOULET à partir de 17h39 le 24 novembre M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre

M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre

M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre

M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16H15 le 25 novembre

Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre

M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h46 le 24 novembre

M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre

Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24

Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre

M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre

M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre Mme Anne Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le

Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre

M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre

M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre

M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre

Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre

Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET iusqu'à

15h43 le 24 novembre

Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre

M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre

M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre

M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre

M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24

M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre

M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre

M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24

Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre

Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre

Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre

Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPAR à partir de 18h30 le 24 novembre

M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2022-600

Zone industrielle de Blanquefort - Vente d'un terrain de 38 547 m² à la société Bardinet - Convention - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a été saisi par la société Bardinet, dont le siège social se situe sur la commune de Blanquefort, rue de Fleurenne, qui désire acquérir un terrain d'environ 38 547 m², situé avenue du 11 novembre sur la zone industrielle de Blanquefort.

La société Bardinet est spécialisée dans la production de boissons alcooliques distillées, emploie actuellement 200 personnes sur la commune de Blanquefort, et a enregistré un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros à l'échelle du groupe en 2021.

Pour accompagner son développement, la SAS Bardinet entend lancer la construction d'un nouveau site de production et logistique dès le 1 trimestre 2023, lequel devrait être opérationnel d'ici le début de l'année 2024. Ce nouveau bâtiment aura une surface de 8 550m². A terme, les perspectives de recrutement sont d'une cinquantaine personnes, suite à la réalisation de ce projet.

Le projet a fait l'objet d'un permis de construire déposé le 14 avril 2022, actuellement en cours d'instruction.

Afin de permettre la mise en œuvre de l'opération, la présente délibération a pour objet d'approuver les modalités de la cession d'une emprise globale de 38 547 m² au profit de la société Bardinet.

Il est également demandé l'autorisation de signer une convention d'occupation entre la société Bardinet et Bordeaux Métropole pour la mise en place d'un site de compensation environnementale.

Cette cession interviendra au prix de 45 € HT /m², TVA en sus conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération de l'acte authentique, étant précisé que la Direction de l'immobilier de l'Etat, consultée le 14 juin 2022, a évalué ces biens à 50€/m² HT avec une marge de négociation de plus ou moins 15%, par avis en date du 27 juin 2022.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-37 et L5217-2,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 3211-14 **VU** le Plan local d'urbanisme 3.1 approuvé par délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016, modifié le 24 janvier 2020 (9eme modification du PLU (Plan local d'urbanisme), **VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat 2022-33056-47151 en date du 27 juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient de céder à la société Bardinet une assiette de terrain nu d'une superficie totale d'environ 38 547 m², située sur le territoire de la commune de Blanquefort, afin de lui permettre la mise en œuvre du projet,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> d'autoriser la cession à la société Bardinet, avec faculté de se substituer toute personne physique ou morale devant réaliser l'opération projetée avec l'accord de Bordeaux Métropole, d'un terrain nu ci-dessous désigné, sis avenue du XI novembre à Blanquefort composé des parcelles suivantes :

- AT 166p
- AT 167p
- AT 168p
- AT 169p
- AT 170p
- AT172p
- AT 256p
- AT 272p
- AS 19p
- AS 20p
- AS 21p
- AS 22p
- AS 23p
- AS 186p

Cette cession sera consentie pour un montant de 45 € HT/m², pour une surface de 38 547 m², soit à titre indicatif un montant de 1 734 615 € HT, TVA en sus conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération de l'acte authentique,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les actes afférents à cette transaction, ainsi que la convention de servitudes,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition pour la compensation environnementale du projet,

Article 4 : d'imputer le montant de la recette au chapitre 77, article 775, fonction 61, du budget principal de l'exercice.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention: Monsieur MORISSET:

Contre: Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022

Pour expédition conforme,

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022

Madame Christine BOST